

RAPPORT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N°25/5. - Dénomination de l'Ecole du CHAU-
DRON dite "RAMASSAMY".

Cette affaire ayant été retirée de l'ordre du jour, sera
soumise à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

x

x

x

source S.C.M